

GRAND LYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4561**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin pour une mission à Ho Chi Minh Ville (Vietnam)

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013

Décision n° B-2013-4561

objet : **Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Jean-Michel Daclin pour une mission à Ho Chi Minh Ville (Vietnam)**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Dans le cadre de la coopération entre la Communauté urbaine de Lyon et Ho Chi Minh Ville et dans celui de l'année croisée France-Vietnam, monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin a été invité du 19 au 24 septembre 2013 à Ho Chi Minh Ville (Vietnam) afin d'inaugurer la mise en lumière de la Grande Poste de Ho Chi Minh Ville.

A cette occasion, il participera également à l'événement gastronomique organisé par la Communauté urbaine avec l'invitation de 3 chefs cuisiniers lyonnais en résidence pendant 3 jours dans un restaurant de Ho Chi Minh Ville.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réels sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Vice-Président Jean-Michel Daclin pour une mission du 19 au 24 septembre 2013 à Ho Chi Minh Ville (Vietnam).

2° - Précise que la présente décision vaut ordre de mission.

3° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6532 - fonction 021 - opération n° 0P28O2201.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.